



Appel à candidatures 2027 Festival Photo La mer en partage

La pêche, de port en port

Le Festival photographique international La mer en partage lance son appel à candidatures pour sa 17^e édition, du 29 mai au 30 septembre 2027.

Le Festival est implanté dans le troisième port de pêche français, au sud du Finistère. Galerie à ciel ouvert de plus de 300 photos, il offre chaque année un kaléidoscope d'images qui racontent les liens multiples et complexes qui unissent les femmes et les hommes à la mer.

La thématique de l'appel à candidatures 2027 : *La pêche, de port en port*.

Le Festival invite les photographes à se saisir de l'univers des ports de pêche. Toutes les approches sont les bienvenues pourvu qu'elles soient singulières et s'attachent à révéler des lieux, bien sûr, mais aussi la vie des hommes et des femmes qui les animent.

Cet appel est ouvert aux photographes documentaires, photojournalistes ou plasticien.ne.s de plus de 18 ans pour peu que leurs séries se saisissent de l'humain et de la mer, au cœur des ports de pêche, pour traiter des réalités, de la poésie, des rêves au travers d'histoires émouvantes, tragiques, inquiétantes ou drôles...

Modalités complètes sur le site du Festival La mer en partage

Un nouveau prix : *Le prix de la photographie maritime* du musée national de la Marine

Le musée national de la Marine s'associe au Festival photo La mer en partage pour décerner, pour la première fois en 2027, un prix photo récompensant le travail d'un ou d'un(e) photographe professionnel.le contemporain(e) pour son regard posé sur le monde maritime.

Le ou la lauréate sera choisi.e parmi les photographes dont le travail a été sélectionné par le Festival pour l'édition 2027.

Le Festival labellisé Bicentenaire de la photographie

Labellisée par le Ministère de la culture pour son projet célébrant le Bicentenaire de la photographie, l'édition 2027 du Festival photo La mer en partage est pensée comme une frise historique. Elle permettra de croiser l'évolution des pratiques de la pêche et de la vie maritime avec celle des formes, des usages et des regards photographiques, du début du XIX^e à aujourd'hui. Ce projet visuel se concentrera plus particulièrement sur les 4 ports du Pays bigouden.

La partie contemporaine du Festival ouvrira plus largement son horizon sur les ports de pêche d'ici et d'ailleurs.

- **Date limite de dépôt des candidatures / Clôture : 5 janvier 2027 à minuit**
- **Résultats de la sélection pour le Festival La mer en partage : 5 février 2027**
- **Annnonce des résultats du Prix de la photographie maritime : vendredi 4 juin 2027**





Convention pour le Festival La mer en partage 2027

Le Festival ne demande aucun frais de participation.

Il est convenu ce qui suit :

Entre les soussigné.es : Festival Photo La mer en partage (siège social : 33 rue de la marine, 29730 Guilvinec) et le/la photographe

MERCI DE REMPLIR LE TABLEAU EN MAJUSCULE ET SI POSSIBLE TAPUSCRIT

NOM /	PRÉNOM /
MAIL /	
PORTABLE /	
ADRESSE POSTALE /	
VILLE /	CODE POSTAL /
PAYS /	
ADRESSES	
• SITE /	
• RÉSEAUX SOCIAUX /	
• INSTA	
• FACEBOOK	
• AUTRE	
Ci-dessous : Obligatoire pour la participation au Prix de la photographie maritime du musée national de la Marine (voir ci-dessous) :	
• SIREN / SIRET ou	
• Numéro Agessa ou	
• Carte de presse	



A – Sélection des expositions/dossier de candidature/ Festival photo La mer en partage

Les candidats seront choisis par le comité artistique du Festival sur la qualité, l'originalité de leur travail et sur la cohérence avec le thème. Le jury se réunira courant janvier 2027.

Pour pouvoir participer à la sélection, le/la photographe doit envoyer un seul dossier complet par mail à : **comite-artistique2027@lamerenpartage.bzh**

Cette adresse est valide jusqu'au 5 janvier 2027 minuit. Elle sert uniquement au dépôt des dossiers.

Pour toute autre question, merci d'utiliser l'adresse suivante : **contact@lamerenpartage.bzh**

Le dossier de candidature devra nous parvenir au plus tard le 5 janvier 2027 avant minuit.

Le dossier de sélection devra impérativement comporter les 6 éléments suivants :

- 1 - La présente convention remplie et signée à joindre obligatoirement au dossier de candidature, attestant que le candidat.e a bien pris connaissance des conditions énoncées dans la convention.
- 2 - Entre 15 et 20 photos en basse définition (1920 pixels bord large), format jpeg.
- 3 - Un texte de présentation de la série et de son titre, au format Word ou similaire (*2000 signes maximum espace compris*), pas de PDF.
- 4 - Un texte de présentation du/de la photographe, au format Word ou similaire (*1500 signes maxi pour la bio, espaces compris*), pas de PDF.
- 5 - Un portrait photo du/de la photographe au format jpeg.
- 6 - Le/la photographe choisit et indique au Festival 2 photos de sa série qui sont libres de droit pour la communication, la presse, les réseaux et supports de présentation/ promotion du Festival.

Consignes pour nommer les fichiers

- Photos de la série : nom-prenom-serie1.jpg, nom-prenom-serie2.jpg, etc.
- Portrait photo du photographe en jpeg : nom-prenom-.jpg
- Texte de présentation photographe : nom-prenom- -texte-photographe.doc
- Texte de présentation de l'expo : nom-prenom-texte-série.doc

L'envoi du dossier se fera uniquement via le site mentionné : **We transfer**

Les dossiers incomplets ou ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne seront pas pris en compte lors de la sélection.

B - Les photographes sélectionnés

Les résultats de la sélection seront connus le **5 février 2027**. Les sélectionné.e.s seront informé-es par mail. Les noms des photographes retenu.e.s seront également mentionné.e.s sur le site internet du festival La mer en partage le lundi 8 février 2027.

- 1 - Chaque photographe sélectionné.e se verra verser une somme de 500€ de droit de monstration.
- 2 - Forfait déplacement : 200 € et logement chez l'habitant.
- 3 - Le/la photographe sélectionné.e s'engage à faire parvenir avant le **2 mars 2027** les fichiers retenus par le comité artistique en haute définition (TIFF 8 bits ou JPEG non compressés) directement au prestataire choisi. Le Festival photo la mer en partage prend en charge tous les frais techniques d'impression sur dibond ou sur bache.



4 - Le Festival définit un emplacement et des formats à sa convenance. Les photographies sont exposées en extérieur dans les rues des communes du Guilvinec et de Treffiagat-Lechiagat. Le-la photographe s'engage donc à exposer dans le lieu qui lui sera attribué par les organisateurs. La présence des photographes est fortement souhaitée lors du week-end d'inauguration (**vendredi 4 juin au soir, samedi 5 juin 2027**). Le samedi est consacré à la présentation au public des séries par les photographes in situ.

C – Dossier de candidature/ Prix de la photo maritime du musée national de la Marine

Chaque photographe sélectionné par le Festival est libre de participer ou non au Prix de la photographie maritime 2027.

Le dossier de candidature et les modalités de participation au Prix de la photo maritime du musée national de la Marine seront à télécharger du **8 au 26 février 2027** sur le site internet du musée (www.musee-marine.fr) et celui du Festival. Seul.e.s les photographes déjà sélectionné.e.s pour l'édition 2027 du Festival peuvent concourir.

D - Vente des tirages / Exposition dans les médiathèques

Chaque année, le Festival vend les dibonds et bâches des années précédentes au double profit du Festival pour lancer l'exposition à venir, et de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer). Vos séries 2027 seront vendus en 2028, si vous l'acceptez.

☐

J'accepte que les dibonds ou bâches de mes photos soient mis en vente en 2028

☐

Je n'accepte pas que les dibonds ou bâches de mes photos soient mis en vente en 2028

Dans un souci de partage culturel régional, chaque année, le Festival prête des séries aux médiathèques et aux écoles du Pays bigouden.

☐

J'accepte que ma série soit présentée dans les médiathèques ou écoles du pays Bigouden au printemps 2028.

☐

Je n'accepte pas que ma série soit présentée dans les médiathèques ou écoles du pays Bigouden au printemps 2028.

Date et signature précédées de la mention « lu et approuvé »

Envoyez le dossier complet avant le 5 janvier 2027 minuit via We transfer à l'adresse suivante : comite-artistique2027@lamerenpartage.bzh

Contact : contact@lamerenpartage.bzh

Réseaux sociaux :

<https://www.instagram.com/lamerenpartage/>

[https:// www.facebook.com/lamerenpartage/](https://www.facebook.com/lamerenpartage/)

Site internet : <https://lamerenpartage.bzh>

